
**RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE LA COVID-19
À L'INTENTION DES ÉCOLES**

Données et informations sur la santé publique – Écoles

À l'heure actuelle, 21 % de l'ensemble des cas de COVID-19 sont associés à des enfants d'âge scolaire. Au 30 mai et durant les 14 jours qui ont précédé cette date, 335 cas ont été associés au milieu scolaire, et 170 écoles comptaient au moins un cas entre leurs murs. Les responsables soulignent que certains des enfants peuvent ne pas avoir été infectés à l'école ou ne pas avoir transmis le virus à leurs camarades de classe parce qu'ils étaient en isolement à la maison. La plupart des écoles comptant des cas sont déjà en apprentissage à distance.

Près de la moitié des écoles du Manitoba ont suspendu l'apprentissage en classe tout en continuant d'offrir des services de supervision aux élèves de la maternelle à la 6^e année dont les parents sont des travailleurs essentiels ainsi qu'aux élèves de la maternelle à la 12^e année ayant des besoins d'apprentissage particuliers.

Depuis l'automne dernier, les responsables de la santé publique et les divisions scolaires suivent les directives en place lorsqu'ils doivent prendre des décisions au sujet de la transition à l'apprentissage à distance, soit :

- vérifier si les nouveaux cas sont liés à des expositions ayant pu survenir en dehors du cadre scolaire;
- déterminer si une école compte de nouveaux cas dans deux cohortes ou plus et s'assurer que ces cas ne proviennent pas de la même maisonnée;
- confirmer s'il y a de nouveaux cas en dehors des cohortes mises en isolement.

Les responsables scolaires peuvent passer une école entière à l'apprentissage à distance pendant un ou deux jours s'ils souhaitent avoir le temps de tenir des consultations plus poussées auprès des responsables de la santé publique et d'Éducation Manitoba pour déterminer si une période d'apprentissage à distance plus longue est nécessaire, à moins d'indication contraire des responsables de la santé publique.